

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 174^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 13 juin 2017, à 18 h, sous la présidence de M. Benoit Tessier, vice-président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mélissa Lapierre Nancy Lapointe Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Michel Goudreau Alain Lamarre Dominic Leblanc Marco Legrand Simon Paquin Michel Rouleau Benoit Tessier

Absences motivées :

Madame	Francine Ranger
Messieurs	Jérémy Christian Francis Malo Martin Ménard Benoit Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Le directeur général souligne le départ imminent à la retraite de M. Michel Rouleau, directeur du collège constituant de Terrebonne et de Mme Hélène Pichette, adjointe à la direction générale depuis près de 35 ans. Il les remercie pour leur contribution à l'essor du Cégep régional de Lanaudière.

174.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CARL-170613-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 174.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 174.2 Adoption du rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*
- 174.3 Adoption du procès-verbal de la 172^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 174.4 Adoption du procès-verbal de la 173^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 174.5 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 174.6 Rapport du comité exécutif*
- 174.7 Parole au public*
- 174.8 Collège constituant de Joliette :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 174.9 Collège constituant de L'Assomption :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 174.10 Collège constituant de Terrebonne :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 174.11 Budget de fonctionnement 2017-2018*
- 174.12 Plan d'effectifs 2017-2018*
- 174.13 Manifestation d'intérêt pour dispenser le programme d'études collégiales en Pharmacie (AEC-DEC)*
- 174.14 Adjudication du contrat pour l'amélioration des accès aux stationnements des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption*
- 174.15 Mandat au CCSR pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport*
- 174.16 Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche*
- 174.17 Informations :*
 - Rapport de la présidence et de la vice-présidence*
 - Rapport de la direction générale*
 - Avis de motion (Règlement sur la commission des études)*

174.18 Divers

174.19 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

174.2 Adoption du rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité :

M. Yvon Tousignant, consultant externe participe à l'assemblée pour l'étude de ce point.

Il présente brièvement le rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité du Cégep régional de Lanaudière et de ses collègues constituants.

Les membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement ont été invités il y a quelques semaines à prendre connaissance de la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et à formuler leurs commentaires.

Ce document a fait l'objet de quelques ajouts et précisions depuis ce dépôt, principalement de la part des auteurs du rapport, mais qui n'ont cependant pas pour effet d'en modifier le sens.

Il revient au conseil d'administration d'adopter la version finale du rapport, après avoir obtenu l'avis des trois conseils d'établissement. Par la suite, il y aura la visite d'audit de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial prévue en novembre prochain.

Le directeur général prend note des commentaires formulés lors des assemblées des conseils d'établissement des collèges constituants.

Les représentants des enseignants font part qu'ils voteront contre la résolution en conformité avec la demande formulée par leur syndicat. Ils saluent néanmoins le travail des auteurs et la qualité du rapport.

Attendu la demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial de fournir une évaluation de l'efficacité de nos mécanismes d'assurance qualité;

Attendu les travaux menés dans les collèges constituants et au siège social;

Attendu qu'il s'agit d'un rapport administratif;

Attendu la recommandation du comité d'évaluation composé de la direction générale, des directions de collège constituant et des directions administratives;

Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des collèges constituants;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

CARL-170613-02

« Il est résolu d'adopter le rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité du Cégep régional de Lanaudière et de ses collèges constituants. »

Le vote est demandé :

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

Adoptée à la majorité.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les auteurs qui ont contribué à la rédaction du rapport.

Attendu le rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité du Cégep régional de Lanaudière et de ses collèges constituants adopté par le conseil d'administration;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-170613-03

« Il est résolu de remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport d'assurance qualité et de féliciter les auteurs pour l'excellence de leur travail de rédaction. »

Adoptée à l'unanimité.

174.3 Adoption du procès-verbal de la 172^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-170613-04

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 172^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 25 avril 2017 avec une modification à la page 2167 au point 172.9 où il faut remplacer au deuxième marqueur visuel Design industriel par Design d'intérieur. »

Adoptée à l'unanimité.

174.4 Adoption du procès-verbal de la 173^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« *Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 173^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 1^{er} juin 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170613-05

174.5 Suite(s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

174.6 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues les 25 avril et 11 mai 2017.

174.7 Parole au public :

Sans objet.

174.8 Collège constituant de Joliette :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette mentionne qu'à la dernière assemblée du conseil d'établissement, le groupe La Meunière écarlate, gagnant de Cégeps en spectacle, a été honoré et une plaque leur a été remise. Ils ont également souligné la remise d'une mention d'honneur de l'AQPC à Mme Renée Gaudet, enseignante en français.

Elle donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- L'adoption de l'AEC technique gestion de projets qui se donnera à l'automne.
- Les équipes sportives ont procédé à un changement de nom et de logo, ils s'appelleront dorénavant le Trade de Joliette.
- Création de nouvelles équipes sportives de basketball masculin, de hockey et une nouvelle équipe de volley-ball féminin.
- Ouverture du programme sport-études aux étudiants qui n'ont pas la reconnaissance espoir.
- Le 23 avril dernier a eu lieu la 2^e édition des nuits de la littérature.

- Le 31 mai s'est tenu l'activité de reconnaissance pour souligner les départs à la retraite et les employés ayant atteint 20 ans de service.
- De nombreux chantiers sont en cours pour l'amélioration des locaux et répondre aux besoins pédagogiques.
- Poursuite des travaux pour un projet de résidence étudiante.

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2017052301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Dominic Leblanc,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170613-06

CARL-170613-07

174.9 Collège constituant de L'Assomption :

- **Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :**

Le directeur du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- Les différents travaux d'aménagement se poursuivent. L'inauguration aura lieu le 14 septembre 2017.
- Le programme technique d'intégration multimédia a été accepté par la ministre et sera implanté à l'automne 2019.

- La 20^e édition du colloque annuel Les jeunes entrepreneurs a eu lieu le 28 avril dernier.
- Le club entrepreneur Business du collège de L'Assomption a remporté le prix Entrepreneuriat étudiant avec son projet Collecte écoresponsable de sapins naturels lors du gala régional du défi OSEntreprendre qui a eu lieu le 3 mai dernier.
- Les productions théâtrales, écrites et mises en scène par Mélissa Cardona ont remporté un grand succès.
- Pour le 300^e anniversaire de la ville de L'Assomption, le département d'Arts, lettres et communication a mis sur pied le projet L'Assomption en ligne avec une série de 5 capsules audio permettant de découvrir la culture et le patrimoine de L'Assomption.
- Toujours dans le cadre des festivités du 300^e anniversaire, 58 étudiants ont produit des capsules vidéo mettant en lumière 24 citoyens d'exception de L'Assomption.
- Le 18 août prochain, le Cégep sera l'hôte de l'événement L'Arcade 300 animé par Stéphane Bellavance.
- Le 24 mai dernier a eu lieu la pelletée de terre symbolique du CPE La Cabotine.
- Mention d'honneur de l'AQPC remise à M. Hugues Brouillet, enseignant en philosophie.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Patricia Rivest, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2017050301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en

CARL-170613-08

CARL-170613-09

annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

174.10 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne fait part qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont procédé à l'adoption d'un projet de formation dans le programme en Arts, lettres et communication profil multimédia. La formation continue a présenté l'AEC technique d'intervention en milieu carcéral qui a été adopté.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Le 17 mai a eu lieu le spectacle de Simon Leblanc au Théâtre du vieux Terrebonne au profit de la fondation du Cégep et du carrefour jeunesse-emploi.
- INÉDI a reçu une subvention pour l'implantation d'une salle de prototypage virtuel unique au Québec.
- Vernissage des finissants du programme techniques de design industriel.
- Projection des courts-métrages des finissants en arts lettres et communication.
- Le 31 mai a eu lieu la soirée de reconnaissance des employés du Cégep, soulignant les départs à la retraite et les années de service.
- M. Luc Poulin a reçu une reconnaissance de L'AQPC.
- Le 16 juin aura lieu le Festin de Homards au profit de la Fondation.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2017061201. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170613-11

174.11 Budget de fonctionnement 2017-2018 :

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2017-2018.

D'entrée de jeu, elle explique les différents éléments pris en compte pour l'élaboration du budget 2017-2018.

Le déficit anticipé pour l'exercice financier 2017-2018 est de l'ordre de 245 k\$. Il sera supporté par l'utilisation du solde de fonds et des revenus reportés non récurrents.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 25 avril 2017;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 5 mai 2017;

Attendu que certaines confirmations d'allocations sont à venir;

Attendu le réinvestissement en lien avec le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur annoncé lors du dépôt du budget du Québec en mars dernier;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2017-2018;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

CARL-170613-12

« Il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les membres du personnel de la Direction du service des ressources financières pour leur travail.

Attendu le budget de fonctionnement 2017-2018 adopté par le conseil d'administration;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-170613-13

« Il est résolu de remercier les membres du personnel du Service des ressources financières pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire 2017-2018, et ce, dans des délais très serrés. »

Adoptée à l'unanimité.

174.12 Plan d'effectifs 2017-2018 :

La directrice des ressources humaines fait part des intentions au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2017-2018.

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2017-2018;

Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1^{er} juin de chaque année;

Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Simon Paquin,

« Il est résolu d'adopter le Plan d'effectifs 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère et des disponibilités budgétaires récurrentes, ainsi que des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1^{er} juillet 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170613-14

174.13 Manifestation d'intérêt pour dispenser le programme d'études collégiales en pharmacie (AEC-DEC) :

La directrice du collège constituant de Joliette présente le dossier et répond aux questions des membres.

La direction du collège constituant de Joliette, soucieuse de répondre aux besoins de formation des étudiants et du marché du travail de la région de Lanaudière, veut se joindre à un consortium de collèges qui travaillent à l'élaboration du futur programme de DEC en Pharmacie.

Le projet de développer cette formation collégiale fait consensus auprès des différents intervenants en pharmacie puisqu'il y a présentement pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine au Québec.

Étant donné le déficit de main-d'œuvre de la région de Lanaudière pour la profession de pharmacien, pharmacienne, particulièrement en milieu clinique, la formation professionnelle (DEP) déjà offerte ne suffit pas à compenser la pénurie de main-d'œuvre. De plus, le rehaussement des tâches de la profession de pharmacien entraîne une révision des tâches actuelles afin de déléguer certaines tâches techniques. C'est pourquoi des profils de compétences ont d'ailleurs été élaborés par l'Ordre des pharmaciens du Québec afin de bien distinguer le personnel de soutien technique formé au DEP et le personnel technique formé aux AEC-DEC. Il importe de préciser que l'AEC en pharmacie serait offerte uniquement aux détenteurs du DEP d'assistant technique en pharmacie jusqu'à la mise en place d'une passerelle DEP-DEC. Essentiellement, le programme visera à enseigner aux étudiants les compétences fondamentales et les connaissances exigées pour l'exercice de cette profession en devenir. Par une formation technique collégiale, les étudiants se familiariseront davantage avec les différentes activités de ce secteur : la distribution, la composition, l'interaction des médicaments avec le corps humain, les systèmes de préparation et de livraison de médicaments, le traitement informatique des données, etc. Le rôle de la technicienne ou du technicien en pharmacie auprès des commis et des assistants et assistantes techniques en pharmacie en sera aussi une de supervision du personnel.

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui a la responsabilité d'identifier les besoins de formation professionnelle et technique, a établi que la formation de pharmacien ainsi que toutes les professions qui en découlent font partie de la liste des sept professions en déficit de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale dans Lanaudière.

En vertu du paragraphe a) de l'article 42 de la *Loi sur les collèges*, il appartient au Cégep régional de Lanaudière d'obtenir les autorisations de dispenser les programmes de formation pour ensuite les répartir entre ses collèges constituants.

Attendu que la formation de pharmacien ainsi que toutes les professions qui en découlent font partie de la liste des sept professions en déficit de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale dans Lanaudière;

Attendu que ce programme répondrait au souhait du collège constituant de Joliette d'élargir sa carte de programme dans le domaine de la santé;

Attendu le paragraphe a) de l'article 42 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Attendu les appuis favorables reçus du CISSS de Lanaudière, de la Table interordres Éducation Lanaudière et d'Emploi-Québec Lanaudière;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du collège constituant de Joliette;

Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de Joliette;

Sur une proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« Il est résolu :

- *que le Cégep régional de Lanaudière manifeste son intérêt auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le programme collégial en Pharmacie (AEC-DEC);*
- *que le Cégep régional de Lanaudière attribue ce nouveau programme au collège constituant de Joliette, le cas échéant. »*

Adoptée à l'unanimité.

174.14 Adjudication du contrat pour l'amélioration des accès aux stationnements des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Rappelons que la gestion des stationnements du CRL a été confiée pendant 10 ans à la firme Parksmart. La direction des ressources matérielles reprendra entièrement cette gestion.

Un appel d'offres public pour l'amélioration des accès aux stationnements des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption a été publié le 29 mai 2017.

Quatre entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 13 juin 2017. Une seule soumission a été déposée dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse de conformité de la soumission, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Généreux construction inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour l'amélioration des accès aux stationnements des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits;

Attendu que les travaux et équipements nécessaires à la gestion des stationnements seront financés par les revenus qui seront générés;

Attendu la recommandation par les professionnels au dossier;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'amélioration des accès aux stationnements des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption à la firme « Généreux construction inc. », pour un montant total de 577 161,05 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 13 juin 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

174.15 Mandat au CCSR pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre aux organismes du réseau de l'éducation ainsi qu'aux municipalités la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport qui sera publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à compter de la fin juin.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008 et des règlements qui en découlent, le CCSR doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

Ce projet s'inscrit dans le respect du cadre réglementaire régissant les organismes publics. Cette troisième démarche d'appel d'offres par le CCSR poursuit l'objectif de mise en concurrence d'un produit, la molécule de gaz naturel et le coût du transport, disponible via un contrat d'approvisionnement en direct. Dans le contexte, Gaz Métropolitain possède en exclusivité le réseau de distribution autorisé à transporter le gaz naturel au Québec. Cependant, il est important de noter que l'acquisition de la molécule de gaz naturel peut être faite dans un contexte de mise en concurrence. En 2015-2016, la consommation du Cégep régional de Lanaudière en gaz naturel a été de 670 187 m³, pour un montant de 303 097 \$.

Le contrat sera valide pour une période initiale de deux ans à compter du 1^{er} novembre 2017. Il pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'un an, et ce, après évaluation des organismes participants par le CCSR.

Attendu que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre aux cégeps la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par le CCSR;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Hugo Beauséjour,

CARL-170613-17

« Il est résolu de mandater le CCSR pour aller en appel d'offres public pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport pour le Cégep régional de Lanaudière, pour une période initiale de deux ans à compter du 1^{er} novembre 2017, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an. »

Adoptée à l'unanimité.

174.16 Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche :

Le directeur général présente le dossier.

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CÉR exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisés sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu que les mandats de MM. Jean-Marie Gagnon et Robert Morin arriveront à échéance sous peu et qu'ils sollicitent le renouvellement de leur mandat;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-170613-18

« Il est résolu de renouveler les mandats des personnes ci-dessous mentionnées, et ce, pour une période de trois ans :

- M. Jean-Marie Gagnon, à titre de personne versée dans les méthodes de recherche;*
- M. Robert Morin, à titre de personne ayant une expertise dans le domaine juridique et de président du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

174.17 Informations :

- *Rapport de la présidence et de la vice-présidence :*

Sans objet

- *Rapport de la direction générale :*

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

Le directeur général signale l'abrogation de la Politique d'évaluation du personnel cadre qui est devenue obsolète comme suite à l'abolition de la prime au rendement. De plus, le CRL s'est doté dernièrement d'un programme de gestion du rendement pour le personnel cadre, professionnel et de soutien.

- *Avis de motion :*

À l'assemblée du conseil d'administration du 26 septembre 2017, des modifications devraient être proposées au Règlement no 3 sur la commission des études.

Cette révision fait suite à la demande du personnel professionnel de revoir la composition des membres des commissions des études des collèges constituants.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

174.18 Divers :

Sans objet.

174.19 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 31.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée